

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/75**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>06/06/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Étaient Présents (19) :** Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (2) :** Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

**Absents (16) :** Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet : Projet d’acquisition d’une benne à boues - Demande de subvention**

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité de faire l’acquisition d’une benne à boues supplémentaires. En effet le coût de l’enlèvement des bennes à boues est moins élevé (38% de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo) si l’opération s’effectue par deux plutôt qu’une seule. Dans ce cadre, la communauté de Communes Marana Golo doit fera des économies financières et limitera les trajets Marana-Corté

Le montant global de cette acquisition est de 7 750 € HT

Le Président propose de solliciter l’aide financière de la Collectivité Unique dans le cadre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240613-2024-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

<b>Collectivité de Corse (CDC)</b>	5 425 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	2 325 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
<b>Total</b>	<b>7 750 € HT SOIT 9 300 € TTC</b>

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

<b>Collectivité de Corse (CDC)</b>	5 425 € HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	2 325 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
<b>Total</b>	<b>7 750 € HT SOIT 9 300 € TTC</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**